

DIFFERENCES INEXPLICABLES



(A LA CAMPAGNE.)

Pourquoi ce rigoureux échantillon d'humanité à 8 ans...



II

...est-il ce vieillard cassé à 60 ans ?



III

Pourquoi cet opéfin de 8 ans...



IV

...est-il le majestueux citoyen que voici à 60 ans ?

LA BOITE AUX LETTRES DU SAMEDI

(Pour le SAMEDI)

RAVAUDERASSERIES ET EFFAROUCAILLONNAGES
Une scène burlesque.

La curieuse histoire qui suit, intéressera certainement ceux de mes lecteurs qui, dans ces derniers temps, ont suivi les nombreux procès en séparation de corps. Ils y verront quelles règles régissent le mariage.

Il y a quelques années, arriva à Vilhumide, capitale de la province de Marchapiedsec, un anglais nommé Slowalk, qui acheta une petite résidence et s'y fixa. Slowalk appartenait évidemment à une bonne famille anglaise. Il était instruit, intelligent, et il avait toutes les habitudes d'un homme bien élevé. Un an après son arrivée à Vilhumide, il épousa une jeune veuve du voisinage, madame Proménétoujours, et il eut un enfant.

Le ménage Slowalk jouissait de la considération générale dans le pays, quand se produisit tout-à-coup un incident des plus étranges. Une dame, accompagnée de trois enfants, arriva un soir à Vilhumide, et demanda des renseignements

sur Monsieur et Madame Slowalk. On s'empressa de la satisfaire. Il faut croire que les renseignements qui lui furent donnés lui plurent, car dès le lendemain, la dame aux trois enfants prit le chemin de la maison Slowalk. L'étonnement devint général, quand on sut qu'elle s'y était installée, et cet étonnement se changea en stupeur quand on apprit qu'au vu et au su de madame Slowalk, elle vivait maritalement avec M. Slowalk.

Les habitants de la capitale de Marchapiedsec se trouvaient scandalisés. Personne ne se scandalise plus facilement qu'un Vilhumidien.

Slowalk et la femme aux trois enfants présentèrent un certificat de mariage parfaitement en règle, établissant qu'ils s'étaient mariés à Villesec vingt ans avant, et qu'ils avaient habité ensemble Cantonbrûlé où les trois enfants étaient nés. Slowalk fut donc acquitté par le juge. Il s'en retourna chez lui parfaitement tranquille, et se remit à vivre avec madame Slowalk No. 1, madame Slowalk No. 2 et les quatre enfants vivaient d'ailleurs en parfaite intelligence.

Après avoir éprouvé un échec contre madame Slowalk No. 1, les gens vertueux de Vilhumide dressèrent leurs batteries contre madame Slowalk

No. 2. Ils se dirent que puisque la bigamie n'est pas admise à Marchapiedsec, si madame Slowalk No. 1 était la femme légitime, madame Slowalk No. 2 ne pouvait être qu'une femme illégitime. Slowalk fut donc encore traduit devant le juge de police, mais cette fois avec madame Slowalk No. 2. Là, il prouva qu'à l'époque où il habitait Cantonbrûlé avec sa première femme, il s'était absenté un jour. A son retour, il avait trouvé sa maison brûlée par une tribu de sauvages et il avait acquis la douloureuse conviction que sa femme et ses enfants avaient péri dans le désastre.

Il y avait cinq ans de cela, et la loi Vilhumidienne permet le second mariage quand l'épouse a disparu depuis cinq ans au moins. Slowalk était donc bien en règle, et les gens vertueux de Vilhumide étaient battus sur toutes les coutures. Mais ils ne se découragèrent pas encore, ils envoyèrent une députation au grand juge du district, Parlefranchement, lequel déféra le cas à la cour d'assises où Slowalk comparut escorté de ses deux femmes.

Le grand juge prit la parole et démontra que l'affaire était embarrassante, mais qu'il était évident que la loi ne devait pas être interprétée à la lettre. Un des deux mariages devait être annulé, mais lequel ? Voilà le point que le grand juge Parlefranchement laissa à l'appréciation du jury.

L'avocat de Slowalk se borna à lire un article du code Vilhumidien : "Ne pourra être déclaré bigame la personne dont le mari ou la femme a été absent ou absente cinq ans sans donner de ses nouvelles." L'avocat ajouta avec raison qu'en matière criminelle, la loi ne doit pas être interprétée d'une façon élastique.

Le jury acquitta Slowalk et ses deux femmes qui s'en retournèrent ravis chez eux.

Les gens vertueux de Vilhumide ne perdirent pas courage. Ils se cotisèrent pour obtenir des consultations des grands avocats. Les grands avocats ne trouvèrent qu'un moyen, celui d'appliquer l'article du code qui dit : "Qu'un mariage peut être annulé lorsque le premier époux était vivant au moment du second mariage." Malheureusement cette nullité ne pouvait être invoquée que par un des époux qui se montraient très satisfaits de leur situation. On alla jusqu'à offrir 100,000 francs à l'une des femmes, pour lui faire demander la nullité. Elle ne voulut rien entendre.

On envoya alors le pasteur chez Slowalk afin de le convertir à des idées meilleures. L'anglais reçut le pasteur dans les poches, mais très-courtoisement.

Il l'écouta avec attention, puis répondit :

— Vous avez raison mon père ; mais ce n'est pas ma faute si les circonstances m'ont fait bigame, et si vos lois sont impuissantes à m'en empêcher ?

Outrés de cette réponse, les gens vertueux de Vilhumide firent une grande assemblée pour délibérer sur le parti à prendre. Slowalk trouva original d'aller lui-même à l'assemblée pour y donner son avis sur son propre cas.

Après une longue discussion, on décida qu'on adresserait une pétition au gouvernement pour le prier d'annuler un des deux mariages de Slowalk. Ce dernier intervint et fit remarquer à la foule que son moyen était mauvais ; car, d'une part, la loi interdisait au gouvernement de prononcer un divorce ; d'autre part, la Constitution de Marchapiedsec porte qu'aucune province ne peut voter de lois destinées à annuler un contrat.

La foule était consternée. A ce moment une voix cria :

— Il y a un moyen de tout arranger, c'est de pendre Slowalk !

La foule accueillit l'idée avec enthousiasme. Slowalk se vit perdu et se sauva vers sa maison. Mais au moment où il allait y entrer, il fut saisi par les gens vertueux de Vilhumide qui lui passèrent une corde au cou, et se mirent en devoir de le pendre. On allait le hisser à un de ses propres arbres, au grand désespoir de mesdames Slowalk No. 1 et No. 2, qui regardaient la scène par la fenêtre, quand la police arriva et délivra le patient.

La nuit suivante, la maison fut incendiée.

AGUE ERATTE.

Lévis, Octobre 1890.